

Séance du 16 avril 2015

# Nouvelles du Comité central

**Procédure de révision par des pairs** – La procédure de révision par des pairs prévoit que les hôpitaux et les cliniques analysent avec des pairs externes (confrères) les dossiers des patients afin d'identifier le potentiel d'amélioration des procédures thérapeutiques dans des situations statistiquement significatives. Avec la FMH et l'Association suisse des directrices et directeurs des services infirmiers (ASDSI), H+ a mis au point un concept détaillé portant sur l'«helvétisation de la procédure standardisée de révision par des pairs IQM» qui vise à introduire une procédure uniformisée à l'échelle nationale dans le but d'améliorer les prestations de santé et la sécurité des patients. Le Comité central (CC) soutient cette procédure nationale de révision par des pairs et approuve le concept détaillé.

**Semaine d'action pour la sécurité des patients** – En collaboration avec la FMH et d'autres partenaires, la Fondation Sécurité des Patients Suisse souhaite sensibiliser la population à la sécurité des patients dans le cadre d'une semaine d'action qui se déroulera du 14 au 18 septembre 2015. La FMH soutiendra cette semaine d'action notamment par une course à pied organisée par la division DDQ, dont le financement sera assuré par une campagne de récolte de fonds. Le CC se déclare favorable à cette course, à condition de réunir la somme nécessaire de 30 000 CHF d'ici le 30 juin 2015.

**TARPSY 0.2** – Sur mandat de SwissDRG SA, une structure tarifaire nationale doit être développée d'ici 2018 pour la psychiatrie hospitalière (TARPSY). Sur la base des recommandations du groupe d'accompagnement élargi de la FMH, une prise de position sur la version TARPSY 0.2 a été rédigée et soumise dans les délais à SwissDRG SA. Le CC soutient cette prise de position et accepte de la soumettre à l'Assemblée des délégués. Il recommande toutefois d'aborder la problématique de la protection des données.

**Structure tarifaire TARMED** – En parallèle à la révision en cours de la structure tarifaire TARMED, il s'agit également de conclure les réglementations contractuelles nécessaires pour l'application du tarif au quotidien. A cet effet, la FMH doit conclure une convention-cadre nationale avec les assureurs-maladie et accident ainsi qu'une convention de normalisation avec les partenaires tarifaires. Ces deux documents devront si possible être soumis à la Chambre médicale d'automne 2015. Par ailleurs, les partenaires devront également mettre au point un modèle de contrat d'adhésion can-

tonal et convenir des nouvelles valeurs de départ pour les points tarifaires cantonaux.

**Validation des acquis de l'expérience des assistantes médicales** – La Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité de la profession d'assistante médicale a décidé de mandater une procédure de validation des acquis de l'expérience pour les assistantes médicales de Suisse alémanique. Pour cela, elle a chargé les responsables du plan de formation de rédiger une lettre d'intention en ce sens à la Conférence suisse des offices de formation professionnelle (CSFP). Le canton de Zurich a été choisi comme canton-pilote et devra donc bénéficier du soutien des responsables du plan de formation dans le développement et la mise en œuvre de ce projet. Le CC a décidé de témoigner son soutien en rédigeant une prise de position à l'intention des responsables. Par ailleurs, il charge la Commission pour le développement et la qualité de nommer deux membres pour le groupe de projet avec les associations d'assistantes médicales.

**Rapport annuel du Bureau d'expertises** – Le Bureau d'expertises de la FMH peut organiser des expertises extrajudiciaires à la demande de patients qui estiment avoir subi une faute de diagnostic ou de traitement en Suisse. En 2014, le Bureau d'expertises a établi 43 expertises au total, dont 19 ont conclu à une faute de traitement.

**Page de titre du BMS** – L'association des médecins du canton des Grisons a demandé au CC de faire inscrire la traduction en romanche «Gassetta dals medis svizzers» sur la page de titre du *Bulletin des médecins suisses*, en plus du titre français, allemand et italien. Le CC accepte de soumettre cette proposition au conseil d'administration des EMH.

**Mise en œuvre de l'initiative sur l'immigration de masse** – Le Conseil fédéral a mis en consultation ses propositions de mise en œuvre pour l'initiative sur l'immigration de masse. Dans sa prise de position, la FMH met en garde contre les conséquences négatives d'un contingentement de la main d'œuvre étrangère aussi bien pour la prise en charge ambulatoire et hospitalière que pour la recherche médicale et l'enseignement. Au vu de la pénurie croissante de médecins, la Suisse a plus que jamais besoin de médecins et de personnel de santé en provenance de l'étranger. Le CC décide d'accepter la prise de position en première lecture et de la mettre à disposition des organisations représentées à la Chambre médicale.